DIMAX

référence : 3441

FICHE TECHNIQUE

nettoyant dégraissant puissant, très économique, alimentaire, bactériostatique

PROPRIETES / UTILISATIONS

L'intérêt de l'utilisation de produit dans le cadre d'un sinstre incendie ou dégâts des eaux est qu'il combine plusieurs qualités : il est alcalin (ph 13)
C'est le produit de base en après-sinistre. Il peut s'utiliser sur tous les supports en variant la dilution selon la fragilité.
Il est désodorisant. En une seule opération vous dégraissez et vous désodorisez, vous facilitez ainsi le travail final de désodorisation.
Il est bactériostatique c'est à dire qu'il retarde le développement des bactéries.
Il est très puissant : son ph est de 12 même dilué à 10 %.
Il nettoie en profondeur et élimine facilement toutes souillures telles que : suies, graisses, huiles, encres, cires, créosote, teinture, dépôts alimentaires, boue etc.
Il permet de nettoyer la plupart des objets et surfaces après sinistre incendie (pour les finitions : utiliser le solvant 3422).
Permet le décollage aisé d'affiches et de papiers peints.
Sécurité sur tous supports, ininflammable, biodégradable, alimentaire.
UTILISATION : sols, murs, tunnels, façades, vitres, peintures, véhicules, cuisines, sanitaires etc.
Particulièrement efficace en cuve à ultrasons.
Toujours faire un test sur les surfaces fragiles,
Le rinçage est impératif car l'absence de rinçage peut provoquer des problèmes lors de la mise en peinture ou laisser des traces sur les verres et l'alu anodisé.

MODE D'EMPLOI

diluer à l'eau froide ou chaude pur ou dilué (jusqu'à 1:50)
- pur sur des surfaces excessivement sales (avec précaution et après test) - très rare
- dilution à 70 % pour des surfaces très sales
- dilution à 50 % pour des surfaces sales
- dilution à 10 % pour un entretien régulier

appliquer au balai, brosse, chiffon, éponge, serpillière, pulvérisateur, au trempé ou cuve à ultrasons
frotter ou brosser si nécessaire
rincer ou essuyer

CARACTERISTIQUES

état physique : liquide
couleur jaune
odeur : fragrance naturelle
réaction : alcaline (13,1)
sécurité du travail : irritant - XI (éviter le contact avec la peau, rincer abondamment à l'eau claire en cas de problème)
sécurité du transport : non concerné
PRODUIT A USAGE PROFESSIONNEL
CONFORME A L'ARRETE MINISTERIEL DU 25 SEPTEMBRE 1985 relatif aux produits de nettoyage pouvant être en contact des denrées alimentaires